Image not found or type unknown

Licenciement économique par liquidation judiciaire

Par **Auber1**, le **02/07/2009** à **12:55**

Bonjour,
l'association dans laquelle je travaillais est sous le coup d'une liquidation judiciaire.
Je suis donc licencié pour raison économique, enfin c'est ce que je croyais...
Voici ce que j'ai reçu :

"Vous ne pouvez licenciez des personnes en CDD même si l’association est en liquidation judiciaire. Une liquidation judiciaire n’est pas reconnue comme un cas de force majeure puisqu’elle est prévisible. Il n’est donc en aucun cas possible de licencier pour des raisons économiques les salariés."

Si j'ai bien compris, je ne peux pas être licencié pour raison économique!
L'association n'ayant plus de fonds pour les paies, j'en déduis que je ne serai pas payé.

Quel recours ai-je? A qui dois-je m'adresser?

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés